

Délibération 2024 / 02-02

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi huit février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mme Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Etaient excusés : Mmes Claudine DAURY, France Noëlle JIMENEZ (Procuration à M. Raymond RABETEAU).

Secrétaire de séance : Mr Jean-François CHAMPEAU.

* * * * *

PROTOCOLE D'ACCORD FIN DE BAIL GARAGES DE LA POSTE

Monsieur le Maire :

- rappelle à ses Collègues que la Commune de Royère avait consenti un bail de location de garage au bénéfice de la Poste,
- La Poste a pris en location un ensemble de garages à proximité du bureau de poste en date du 23/05/2012. Le bail a été consenti du 01/07/2012 jusqu'au 30/06/2021 et reconduit de manière tacite,
- dans le cadre de l'organisation du réseau il a été convenu avec la poste la restitution des locaux loués à usage de garage,
- résiliation anticipée par un protocole d'accord amiable au 30/06/2024, cette résiliation amiable intervient sans indemnité de part et d'autre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la résiliation du bail des garages de la Poste,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le protocole de résiliation annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 8 février 2024.

Le Maire,

Raymond RABETEAU

